

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Mamadou DIALLO, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par M. Pascal LANDREAT, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représenté par Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, M. Philippe JOURNIAC représenté par M. Denis DEFER, M. Gérald MANCE représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, Mme Carole SEREND représentée par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Cyril CORNU, Mme Marjorie PREVOT représentée par M. Julien SALLIC.

Absent(e) : Mme Martine HENRIOT-JEHEL, M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Denis DEFER

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 27

N° délibération : 2026-06-03

Date de la convocation : 16-06-2026

Date d'affichage de la convocation : 16-06-2026

Acte rendu exécutoire : 24-06-2026

CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Denis DEFER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer deux postes dans le cadre d'emploi d'assistants territoriaux d'enseignement artistique,

Il est demandé à l'assemblée délibérante, de créer les emplois comme suit :

- 1 emploi sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 1^{ère} classe contractuel à temps complet à hauteur de 20/20^{ème}, afin d'assurer des fonctions de direction de l'école de musique,
- 1 emploi sur le grade d'assistant enseignement artistique principal de 2^{ème} classe contractuel à temps non complet à hauteur de 3/20^{ème}, afin d'assurer des fonctions de professeur de musique de trombone et tuba,

Il vous est donc proposé, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

FILIERE TERRITORIALE CULTURELLE

Cadre d'emplois : Assistants territoriaux d'enseignement artistique (contractuel)

Grade : Assistant enseignement artistique principal 1^{ère} classe

Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1 (Temps complet)

Cadre d'emplois : Assistants territoriaux d'enseignement artistique (contractuel)

Grade : Assistant enseignement artistique principal 2^{ème} classe

Ancien effectif : 12 - Nouvel effectif : 13 (Temps non complet)

Vu l'avis de la commission Finances/Administration Générale du 16 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'APPROUVER** la création des emplois telle que présentées ci-dessus ;
- **QUE** la présente délibération prend effet au lendemain de cette décision ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif en application par dossier, en sachant que le référent, a un statut de vacataire, conformément aux textes en vigueur.

Le Maire,



Pascal LANDREAT 